



PRESTATIONS ÉVÉNEMENTIELLES

NOS SOLUTIONS CLÉ EN MAIN



SOIRÉE PRESTIGIEUSE | CONFÉRENCE | SÉMINAIRE | INAUGURATION | ÉVÉNEMENT SPORTIF

PLUS DE 20 ANS D'EXPÉRIENCE

PLUS DE 300 ÉVÉNEMENTS PAR AN

CONSEILS & EXPERTISE

ÉCOUTE & FIABILITÉ

Notre métier, vous faire vivre la meilleure expérience audiovisuelle

CONSEILS MAPPING VIDÉO

Fort d'une expérience de plus de 20 ans dans l'audiovisuel, nous réalisons plus de 300 événements par an.

CONCEPTION DE CONTENUS AUDIOVISUELS

De l'assistance technique d'une régie à la mise en scène complète de votre projet, **notre expérience dans l'événementiel nous permet d'organiser des événements de A à Z** dans les meilleures conditions.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Soirée prestigieuse, conférence, séminaire, concert, inauguration, événement sportif, DEYA **vous accompagne étape par étape** tout au long de votre projet jusqu'à sa réalisation. Grâce à une équipe investie, à l'écoute et professionnelle, nous mettons tout en œuvre pour la réussite de votre événement.

VIDÉO POST PRODUCTION

MONTAGE ET DÉMONTAGE DU MATÉRIEL

Parce que chaque événement est unique, nos équipes ont à cœur de vous faire vivre la meilleure expérience audiovisuelle.

**Pour réaliser sereinement votre événement,
découvrez dans ce catalogue nos solutions clé en main :**

Pack "Soirée de prestige"	04
Pack "Conférence et séminaire"	05
Pack "Assemblée générale"	06
Pack "Social live"	06
Packs équipements	07

Une question ? Un devis ?

Contactez-nous par téléphone au 03 88 55 53 80 ou
par email sur contact@deya.fr





PACK "SOIRÉE DE PRESTIGE"

Ce pack comprend un accompagnement pendant toutes les étapes de votre projet :

- **Définition** de vos besoins et de vos enjeux
- **Conception unique** et à votre image du décor de scène et des médias diffusés pendant l'événement
- **Installation et démontage**
- **Répétitions**
- **Assistance technique** pendant la durée de l'événement

Le mapping, pour une expérience sensorielle unique !

Donnez une autre dimension à votre événement avec le mapping vidéo. Projetez et animez vos images sur des volumes élaborés spécifiquement et rendez votre événement inoubliable et original.

CETTE PRESTATION VOUS INTÉRESSE ?

→ 03 88 55 53 80

→ contact@deya.fr



MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

CAPTATION ET DIFFUSION

- ▶ Régie complète équipée de 2 caméras plateau dont une portée et 3 caméras tourelle
- ▶ 1 réalisateur, 1 ingénieur vision, 2 cadres et 2 opérateurs tourelle
- ▶ 1 moniteur de retour

SONORISATION

- ▶ 4 micros au choix : main, serre-tête ou paire micro pupitre
- ▶ Enceintes, amplificateurs et 1 table de mixage pour environ 450 personnes
- ▶ 1 technicien son

LUMIÈRE

- ▶ 1 lot de projecteur « traditionnel » pour la captation
- ▶ 1 lot de projecteur « automatique » permettant les effets et la mise en valeur scénique
- ▶ 1 technicien lumière

DÉCOR

- ▶ 1 écran fond de scène, 1 vidéoprojecteur et 1 serveur de média
- ▶ 1 décor de scène, 1 ou 2 vidéoprojecteurs et 1 serveur de média
- ▶ 1 desk pour 5 personnes, 1 vidéoprojecteur et 1 serveur de média
- ▶ 1 technicien de gestion des médias

Ce pack peut être adapté selon vos besoins, contactez-nous au 03 88 55 53 80 ou sur contact@deya.fr



PACK “CONFÉRENCE ET SÉMINAIRE”

Ce pack comprend un accompagnement pendant toutes les étapes de votre projet :

- ➔ **Définition** de vos besoins et de vos enjeux
- ➔ **Conception des médias** diffusés pendant l'événement
- ➔ **Installation et démontage**
- ➔ **Répétitions**
- ➔ **Assistance technique** pendant la durée de l'événement

La Catchbox, le microphone ludique

Rendez votre prochaine conférence plus interactive et amusante avec le premier microphone conçu pour la participation du public et facilitant l'engagement. Au lieu de passer classiquement un microphone bâton, il suffit de jeter la Catchbox !

CE PRODUIT VOUS INTÉRESSE ?

- ➔ 03 88 55 53 80
- ➔ contact@deya.fr



MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

CAPTATION ET DIFFUSION

- ▶ Régie complète équipée de 4 caméras tourelle
- ▶ 1 réalisateur et 2 opérateurs tourelle et vision
- ▶ 1 moniteur de retour

SONORISATION

- ▶ 4 micros au choix : main, serre-tête ou paire micro pupitre
- ▶ Enceintes, amplificateurs et 1 table de mixage pour environ 450 personnes
- ▶ 1 technicien son

LUMIÈRE

- ▶ 1 lot de projecteur « traditionnel » pour la captation
- ▶ 1 lot de projecteur « automatique » permettant les effets et la mise en valeur scénique
- ▶ 1 technicien lumière

DÉCOR

- ▶ 1 écran fond de scène, 1 vidéo-projecteur et 1 serveur de média
- ▶ 1 desk pour 5 personnes, 1 vidéoprojecteur et 1 serveur de média
- ▶ 1 technicien de gestion des médias

Ce pack peut être adapté selon vos besoins, contactez-nous au 03 88 55 53 80 ou sur contact@deya.fr



PACK "ASSEMBLÉE GÉNÉRALE"

Ce pack comprend un accompagnement pendant toutes les étapes de votre projet :

- ➔ **Définition** de vos besoins et de vos enjeux
- ➔ **Installation et démontage**
- ➔ **Répétitions**
- ➔ **Assistance technique** pendant la durée de l'événement

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

CAPTATION ET DIFFUSION

- ▶ 1 caméra tourelle
- ▶ 1 technicien vidéo
- ▶ 1 écran cadre
- ▶ 1 vidéoprojecteur

SONORISATION

- ▶ 4 micros au choix : main, serre-tête ou paire micro pupitre
- ▶ Enceintes, amplificateurs et 1 table de mixage pour environ 450 personnes
- ▶ 1 technicien son

Ce pack peut être adapté selon vos besoins, contactez-nous au 03 88 55 53 80 ou sur contact@deya.fr

PACK "SOCIAL LIVE"

Diffusez de manière autonome votre réunion sur internet ou sur les réseaux sociaux (Facebook, Youtube, ...) de façon simple et professionnelle en alternant la captation vidéo de votre réunion et vos supports multimédia (vidéo, PowerPoint, etc...).

MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

- ▶ 1 caméra
- ▶ 1 ordinateur
- ▶ 1 technicien audiovisuel pour la mise en place
- ▶ Tests streaming et connexion
- ▶ Formation à l'utilisation

Ce pack peut être adapté selon vos besoins, contactez-nous au 03 88 55 53 80 ou sur contact@deya.fr





PACKS ÉQUIPEMENT

CAPTATION / DIFFUSION / SONORISATION / DÉCOR / INTERPRÉTARIAT

CAPTATION

PETIT ÉVÉNEMENT

CONFÉRENCE

- ▶ Régie complète équipée de 2 caméras tourelle
- ▶ 1 réalisateur tourelle et vision

SPECTACLE

- ▶ Régie complète équipée de 2 caméras plateau
- ▶ 1 réalisateur, 1 ingénieur vision et 2 cadreurs

CONFÉRENCE AVEC ANIMATIONS

- ▶ Régie complète équipée de 2 caméras plateau dont 1 portée et 1 caméra tourelle
- ▶ 1 réalisateur, 1 ingénieur vision et tourelle et 2 cadreurs

CAPTATION

GRAND ÉVÉNEMENT

CONFÉRENCE

- ▶ Régie complète équipée de 4 caméras tourelle
- ▶ 1 réalisateur et 2 opérateurs tourelle et vision

SPECTACLE

- ▶ Régie complète équipée de 2 caméras plateau dont 1 portée et 3 caméras tourelle
- ▶ 1 réalisateur, 2 ingénieurs vision, 2 cadreurs et 2 opérateurs tourelle

CONFÉRENCE AVEC ANIMATIONS

- ▶ Régie complète équipée de 2 caméras plateau dont une portée et 3 caméras tourelle
- ▶ 1 réalisateur, 2 ingénieurs vision, 2 cadreurs et 2 opérateurs tourelle

DIFFUSION

PETIT ESPACE

ÉCRAN

- ▶ 1 écran avec support de sol jusqu'à 55 pouces selon l'environnement
- ▶ Câbles HDMI et VGA
- ▶ Installation et reprise
- ▶ 1 technicien audiovisuel

PROJECTION

JUSQU'À 150 PERSONNES

- ▶ 1 écran cadre jusqu'à 3 m de base selon l'environnement
- ▶ 1 vidéoprojecteur avec focale adaptée
- ▶ Câbles HDMI et VGA
- ▶ Installation et reprise
- ▶ 1 technicien audiovisuel

MUR LED

- ▶ Écran LED jusqu'à 3 m de base
- ▶ Installation et reprise
- ▶ 2 techniciens audiovisuels

DIFFUSION

GRAND ESPACE

ÉCRAN

- ▶ 1 écran avec support de sol de 65 à 80 pouces selon l'environnement
- ▶ Câbles HDMI et VGA
- ▶ Installation et reprise
- ▶ 2 techniciens audiovisuels

PROJECTION

JUSQU'À 150 PERSONNES

- ▶ 1 écran cadre jusqu'à 6 m de base selon l'environnement
- ▶ 1 vidéoprojecteur avec focale adaptée
- ▶ Câbles HDMI et VGA
- ▶ Installation et reprise
- ▶ 2 techniciens audiovisuels

MUR LED

SUR MESURE

- ▶ Écran LED sur mesure
- ▶ Intérieur et extérieur
- ▶ Installation et reprise
- ▶ 2 techniciens audiovisuels

DIFFUSION

AUTRE

STREAMING

500 PARTICIPANTS

- ▶ Forfait streaming une journée
- ▶ 1 encodeur
- ▶ Création d'une page dédiée et hébergement du flux vidéo
- ▶ Tests
- ▶ Installation et reprise
- ▶ 1 technicien audiovisuel

VISIOCONFÉRENCE

JUSQU'À 850 PERSONNES

- ▶ Système de visioconférence : 1 micro, 1 codec, 1 tablette et 1 caméra
- ▶ Installation et reprise
- ▶ 1 technicien audiovisuel

SONORISATION

PETIT ESPACE

DE 20 À 100 PERSONNES

- ▶ 1 micro au choix : main, serre-tête ou paire de micro pupitre
- ▶ Enceintes, amplificateurs et 1 table de mixage (ajustable en fonction du site)

MOYEN ESPACE

DE 100 À 400 PERSONNES

- ▶ 2 micros au choix : main, serre-tête ou paire de micro pupitre
- ▶ Enceintes, amplificateurs et 1 table de mixage (ajustable en fonction du site)
- ▶ 1 technicien audiovisuel

GRAND ESPACE

PLUS DE 450 PERSONNES

- ▶ 4 micros au choix : main, serre-tête ou paire de micro pupitre
- ▶ Enceintes, amplificateurs et 1 table de mixage (ajustable en fonction du site)
- ▶ 2 techniciens audiovisuels

DÉCOR

MAPPING

HABILLAGE FORME SUR SCÈNE

- ▶ Conception des supports scéniques et des médias
- ▶ Décor de scène
- ▶ 1 ou 2 vidéoprojecteurs
- ▶ 1 serveur de média
- ▶ 1 technicien de gestion des médias

HABILLAGE DESK

- ▶ Conception des médias
- ▶ 1 desk pour 5 personnes
- ▶ 1 vidéoprojecteur
- ▶ 1 serveur de média
- ▶ 1 technicien de gestion des médias

DÉCOR

ÉCLAIRAGE

MISE EN LUMIÈRE D'UN PETIT ESPACE

- ▶ 18 projecteurs de lumière
- ▶ Installation et reprise
- ▶ 1 technicien audiovisuel

INTERPRÉTARIAT

1 CABINE DE TRADUCTION 2 LANGUES

- ▶ 2 postes de traduction
- ▶ 1 centrale
- ▶ 1 système de transmission infrarouge ou HF
- ▶ 100 casques
- ▶ Installation et reprise
- ▶ Assistance technique

Une question ? Un devis ?

Contactez-nous par téléphone
au 03 88 55 53 80 ou
par email sur contact@deya.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ET PRESTATION DE SERVICE

ARTICLE I - GÉNÉRALITÉS

Les conditions générales de location et de prestation de service décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société DEYA et de son client dans le cadre de la location de matériels audiovisuels et de prestations de service pour installer et exploiter ces matériels audiovisuels et pour produire des contenus audiovisuels.

Les conditions ne peuvent être annulées ou modifiées sans accord préalable de la société DEYA. Elles prévalent sur les conditions générales d'achat de prestation du client.

Toute location ou prestation accomplie par la société DEYA implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

ARTICLE II - COMMANDE

Les commandes sont passées exclusivement par écrit (courrier ou email) avec les informations permettant d'identifier l'entreprise cliente et le donneur d'ordre. La commande est définitive après confirmation écrite de sa prise en compte par la société DEYA.

ARTICLE III - PRIX

Les prix des matériels loués et des prestations de service sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société DEYA s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les locations et prestations aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Sauf convention contraire, le prix des prestations est établi en fonction du nombre et de l'expérience du personnel requis, du niveau de compétence et de responsabilité nécessaire ; les taux horaires sont révisés périodiquement. Seront également facturés, s'il y a lieu, les frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement engagés pour l'exécution des prestations. La TVA au taux en vigueur s'ajoute, le cas échéant, aux honoraires et débours. Les retards ou autres problèmes imprévus, dont la société DEYA n'a pas la maîtrise et qui échappent à son contrôle, peuvent entraîner des honoraires supplémentaires susceptibles de faire l'objet d'une facturation complémentaire. La société DEYA s'engage à informer le client de ces retards et/ou problèmes dès qu'ils surviendront afin de pouvoir en évaluer les conséquences avec lui.

ARTICLE IV - RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société DEYA serait amenée à octroyer en fonction de la durée de location ou de la prise en charge par le client de certaines prestations.

ARTICLE V - ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

ARTICLE VI - MODALITÉS DE PAIEMENT

Lors de l'enregistrement de la commande, la société DEYA demandera au client un acompte de 50% du montant global de la facture, le solde devant être payé à la prise en charge des marchandises louées ou à la fin de réalisation de la prestation.

Toute facture est payable soit au comptant, soit dans un délai déterminé par la société DEYA en accord avec le client.

Le règlement des factures s'effectue :

- Soit par virement,
- Soit par chèque.

ARTICLE VII - RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel des factures, le client doit verser à la société DEYA une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce).

ARTICLE VIII - CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de l'Article VII Retard de paiement, le client ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société DEYA.

ARTICLE IX - PROPRIÉTÉ

La société DEYA conserve la propriété des matériels loués. Ils sont insaisissables par les tiers à l'encontre du client. En conséquence, le client s'interdit d'y modifier tout ou partie des signes distinctifs (marque, plaque de publicité, logo, ...). De plus, il s'interdit de céder de façon quelconque les matériels loués.

ARTICLE X - DÉPÔT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie égal à la valeur à neuf du matériel loué sera versé par le client, sauf dérogation expressément convenue et formulée par la société DEYA. Ce dépôt de garantie sera encaissé par la société DEYA en compensation des pertes, destructions et non restitution du matériel deux semaines après la date de retour prévue.

En aucun cas, le client ne pourra arguer du dépôt de garantie pour se soustraire au règlement du prix de la location et/ou au règlement du prix relatif à la prorogation de la durée de la location.

ARTICLE XI - DURÉE DE LOCATION

Le matériel est accompagné d'un bon de livraison sur lequel figurent la date et l'heure de l'enlèvement ainsi que le jour où il doit être restitué. La durée se calcule par journées de 24 heures, du jour de l'enlèvement au jour de la réintégration du matériel en nos locaux, dimanche et jours fériés compris. Toute journée entamée est considérée comme intégralement due.

ARTICLE XII - ENLÈVEMENT ET RESTITUTION DU MATÉRIEL

L'enlèvement du matériel sont à la charge du client. Le transfert de responsabilité du matériel se fait dès la prise en charge du matériel par le client ou par un tiers dûment mandaté.

La restitution du matériel s'effectue à la charge du client au jour et à l'heure prévue dans le contrat de location. Tout prolongement devra être signalé 24 heures à l'avance et ne pourra se faire qu'après l'accord de la société DEYA. Tout matériel manquant ou endommagé sera facturé au client.

ARTICLE XIII - RESPONSABILITÉ

Section 13.01 Location de matériel

Le client assume la responsabilité intégrale du matériel dès sa prise en charge dans nos locaux. Il lui incombe notamment de se prémunir contre le vol, l'incendie, la destruction accidentelle en contractant une assurance.

Pendant la durée prévue de la location, le client est seul

responsable de tout dégât causé au matériel, ou du fait du matériel, ou pouvant survenir de quelque fait que ce soit : vol, incendie, dégât des eaux, bris, ... En cas de sinistre le matériel sera facturé au prix du matériel neuf suivant les tarifs en cours.

Le matériel loué étant pris et réceptionné en bon état suivant le bon de livraison, toute intervention technique par le client est interdite. Le déplacement du matériel loué est effectué au risque, frais et péril du client. Celui-ci s'interdit de prêter ou de sous louer le dit matériel. Le matériel loué doit être utilisé conformément à sa destination. La société DEYA ne serait être tenue responsable du non fonctionnement ou du fonctionnement défectueux des appareils loués lié à l'adjonction de matériel non compatible. Les frais de remise en état dû à une dégradation ou à une mauvaise utilisation sont intégralement à la charge du client et seront facturés au coût du jour. Dans le cas de non observation des obligations prévues à la présente, la société DEYA est en droit de reprendre possession du matériel loué en tout endroit où celui-ci se trouverait. Les frais afférents à la reprise du matériel loué seront facturés au client.

Section 13.02 Production audiovisuelle

Dans le cas d'une prestation de production de contenus audiovisuels, le client doit être en mesure de fournir la preuve qu'il détient les droits de l'œuvre qu'il confie pour travaux. Il est seul responsable des travaux effectués pour son compte. Il s'engage même s'il s'agit d'une opération pour le compte d'une autre personne à respecter la réglementation de la propriété littéraire ou artistique, notamment à conclure tous accords avec les organismes intéressés et régler tous les droits et taxes et afférents. La société DEYA ne saurait en aucun cas être tenue responsable des documents qui peuvent lui être confiés ni des conséquences de son utilisation ; sa responsabilité ne pourrait être engagée en cas de perte, destruction ou détérioration des documents originaux de toute sorte ou de toute nature remis par le client en vue d'exécution de travaux techniques.

En aucun cas, il ne pourra être réclamé de dédommagements à l'exception du remboursement du support vierge.

ARTICLE XIV - FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société DEYA ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

ARTICLE XV - MÉDIATION

Les différends qui viendraient à se produire à propos du présent contrat et notamment de sa validité, de son interprétation ou de sa qualification, de son exécution ou de son inexécution, de son interruption ou de sa résiliation, seront soumis à la médiation. Les Parties conviennent dès à présent et de manière irrévocable de soumettre cette médiation au Règlement de Médiation de la Plate-Forme de Médiation et d'Arbitrage Alsace, dans sa version en vigueur au jour de la saisine et désignent pour Centre de Médiation CCI STRASBOURG/BAS-RHIN 10 place Gutenberg – 67081 STRASBOURG CEDEX.

ARTICLE XVI - TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Strasbourg.



STRASBOURG / BELFORT / PARIS
Tél : 03 88 55 53 80 / contact@deya.fr

www.deya.fr

